

Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine le 7 novembre 2018

Préparé par : A. Deschamps, superviseur des programmes, logements de transition
YWCA Hamilton – Logements de transition
75, rue MacNab Sud, Hamilton, ON

Obstacles à l'accès aux centres d'hébergement et aux logements de transition pour les femmes marginalisées et victimes d'actes de violence

À propos de nous :

Le Programme de logements de transition du YWCA Hamilton propose un cadre peu restrictif et offre un hébergement sécuritaire, temporaire et abordable aux femmes qui luttent contre la pauvreté, qui sont en situation d'itinérance et qui vivent des épisodes de violence. Il s'agit d'un centre d'hébergement de 65 lits réservé aux femmes qui offre un soutien à la gestion des cas, à la planification des objectifs, à l'acquisition de compétences, des conseils et des mesures d'intervention d'urgence.

Phoenix Place est une maison d'hébergement prolongé qui vient en aide aux femmes et aux enfants qui ont fui la violence familiale. Phoenix Place aide les familles à trouver des logements permanents sécuritaires et abordables. Notre conseiller en appui transitoire et soutien au logement est disponible tous les jours de la semaine pour faciliter l'évaluation des risques et la planification de la sécurité, l'établissement des objectifs, donner des conseils juridiques et établir des contacts avec les services de protection de l'enfance et diverses personnes-ressources.

Résumé :

Ce mémoire explore les obstacles à l'accès pour certains groupes de femmes victimes de violence au sein de nos collectivités. Le YWCA Hamilton soutient un certain nombre de femmes marginalisées qui ne cadrent pas avec les modèles traditionnels de refuges pour femmes victimes de violence. Bon nombre des femmes qui participent à notre Programme de logements de transition sont aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie liés à des traumatismes importants, ainsi qu'avec des comportements connexes que les modèles actuels de refuges pour femmes victimes de violence ne sont pas en mesure de soutenir. Le secteur des femmes a de la difficulté à soutenir adéquatement cette population en raison du financement limité ou insuffisant pour accroître la capacité et pour embaucher du personnel spécialisé ou investir dans une augmentation du nombre de programmes de formation. Par ailleurs, il y a un manque de coordination globale entre les services de santé mentale et les services de

toxicomanie qui travaillent dans une optique de réduction des traumatismes et des méfaits. Les problèmes de santé mentale et de toxicomanie marginalisés et concomitants limitent souvent les possibilités de s'abriter, ce qui aggrave le traumatisme causé par l'itinérance et l'enracinement dans les cycles de la violence. Ce mémoire recommande que les *besoins des femmes marginalisées qui fuient la violence soient mis en évidence et traités en priorité*. Il traite de l'importance d'examiner les pratiques de dépistage qui augmentent les obstacles auxquels se heurtent les femmes marginalisées dans l'accès aux refuges pour femmes victimes de violence; ces femmes sont souvent considérées à tort comme des « sans-abri », ce qui aggrave le risque et la violence auxquels les femmes itinérantes sont exposées dans notre collectivité.

Obstacles et lacunes dans le service :

1. Les femmes sans-abri touchées par la violence sont souvent confrontées à des risques accrus dans le cadre de relations violentes. Le manque de confiance et d'accessibilité que l'on trouve dans les services sociaux officiels – y compris les services de lutte contre la violence aux femmes – empêche souvent les femmes d'avoir accès à du soutien lorsque la sécurité est une préoccupation. En raison de leurs propres expériences négatives avec les organismes d'application de la loi, elles sont moins susceptibles de s'adresser au système de justice pour obtenir de l'aide. Les femmes marginalisées sont donc de plus en plus vulnérables aux menaces de violence physique extrême ou de mort de la part de leur partenaire.
2. En raison des lignes directrices sur le logement subventionné qui exigent que les femmes « cohabitent » avec leur conjoint violent et qu'elles aient une adresse fixe, de nombreuses femmes qui sont sans abri et qui fuient la violence ne répondent pas aux critères d'admissibilité au statut prioritaire spécial qui leur permettrait d'obtenir un logement permanent, sécuritaire et abordable.
3. Les femmes itinérantes qui éprouvent également d'importants problèmes de santé mentale et de toxicomanie sont plus susceptibles d'entrer dans des relations abusives et courent un risque accru d'exploitation sexuelle et de trafic sexuel. Les membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits, les membres des communautés racialisées et de la communauté LGBTQ+ sont particulièrement surreprésentées dans ce nombre.
4. En raison des traumatismes complexes vécus par les femmes, souvent dès l'enfance, le secteur des services sociaux est mal outillé pour soutenir le niveau de comportements traumatisants que présentent les femmes ayant vécu des années de violence. L'absence de programme de formation spécialisée pour le personnel, à cause du sous-financement, fait en sorte qu'il travaille pour répondre à des besoins qui dépassent le cadre de sa formation. Le fait de vivre en communauté dans des milieux

institutionnalisés exaspère ces femmes et déclenche souvent des réactions liées aux traumatismes.

5. Lorsqu'elles appellent les lignes d'écoute téléphonique, les femmes qui s'identifient comme victimes de violence et itinérantes sont souvent orientées vers le secteur d'aide aux sans-abri. Ce qui les empêche d'avoir accès à des services appropriés de soutien adaptés aux traumatismes, principalement destinés aux services de refuge contre la violence faite aux femmes.
6. Les fonds du gouvernement fédéral sont principalement affectés au soutien et au financement des services d'hébergement et de soutien aux femmes victimes de violence. De nombreux programmes de logements de transition et de services aux sans-abri sont insuffisamment financés, bien qu'ils viennent en aide à une grande proportion de femmes victimes de violence, mais jugés inadéquats pour les systèmes de refuges réservés aux femmes victimes de violence. Ces services survivent grâce à un financement et à des subventions axés sur les projets, fonctionnent avec des budgets limités et ont peu de capacité d'expansion pour répondre aux besoins auxquels ils sont destinés.
7. Les femmes marginalisées qui accèdent aux refuges traditionnels courent également un risque accru de violence latérale et de conflit dans les refuges en raison des difficultés d'adaptation au milieu de vie communautaire. Si elles réussissent à accéder à ce service, bon nombre d'entre elles sont inévitablement stigmatisées ou renvoyées du programme parce qu'elles sont incapables de s'intégrer aux autres résidentes et parce qu'on présume que leur comportement est dangereux ou inadéquat, particulièrement dans les refuges où il y a des enfants.
8. Les modèles traditionnels de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence ont souvent des politiques relatives au programme qui présentent des difficultés pour les femmes qui vivent dans la rue depuis de nombreuses années, particulièrement en ce qui concerne les couvre-feux, les politiques relatives à un séjour d'une nuit, la consommation de substances et les positions contre le travail sexuel. De nombreuses façons grâce auxquelles les femmes se sont adaptées pour assurer leur sécurité lorsqu'elles vivent dans la rue sont pénalisées et donnent lieu à un renvoi pour cause de non-respect des attentes.
9. Les solutions de logement traditionnelles pour les personnes qui reconstruisent leur vie après avoir fui la violence, qui ont aussi des antécédents d'itinérance, ne tiennent pas compte des liens sociaux complexes inhérents à la culture de la rue. Ces personnes se sentent souvent isolées socialement lorsqu'elles sont logées individuellement et sont vulnérables au retour à la vie dans la rue ou à la mise en péril de leur logement lorsqu'elles permettent à d'autres personnes de résider avec elles.

10. Les femmes racialisées et autochtones ne sont pas adéquatement représentées ou soutenues dans les refuges traditionnels, elles subissent souvent des micro-agressions et de la violence institutionnelle, en plus de leurs expériences complexes et multiples de traumatisme et d'oppression.
11. Une surreprésentation de la participation des services de protection de l'enfance et l'appréhension des enfants chez les femmes victimes de violence et les problèmes complexes de santé mentale et de toxicomanie; et les séquelles du deuil et du traumatisme qui en découlent.

Recommandations :

1. Groupe de travail multidisciplinaire voué au développement et à la satisfaction des besoins des femmes itinérantes qui ne cadrent pas avec les modèles traditionnels en raison de traumatismes liés à des problèmes de santé mentale et de toxicomanie. Représentation de divers organismes de soutien aux femmes victimes de violence, aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie qui travaillent en tandem, dans une optique intersectionnelle et sexospécifique de réduction des méfaits, pour appuyer les femmes dans leur cheminement de la rue au logement.
2. Modifications à la législation sur le logement qui empêchent les femmes itinérantes victimes de violence d'obtenir le statut prioritaire spécial. Permettre aux services travaillant avec ces femmes de fournir une vérification de la violence qui sera acceptée dans les demandes de cohortes régionales de logements subventionnés.
3. Accroître l'accès aux soutiens pour les travailleuses du sexe et la défense de leurs droits au niveau communautaire. Accès à la communauté, à la sécurité, aux ressources en matière de santé sexuelle et à la connaissance des droits afin d'accroître la capacité des femmes à se protéger contre l'exploitation sexuelle et la traite.
4. Accroître le financement et l'accessibilité aux programmes de formation et à l'information sur les traumatismes complexes intersectionnels à l'intention du personnel de tous les secteurs des femmes.
5. Accroître les programmes de formation et la capacité du secteur des refuges pour les femmes victimes de violence de travailler dans une perspective intersectionnelle qui répond aux besoins des femmes victimes de violence, ainsi qu'aux besoins en matière de santé mentale, de toxicomanie et d'itinérance.
6. Un financement accru pour les options de logement de transition avec un cadre peu restrictif et axé sur les traumatismes afin de remédier aux situations où les programmes de Logement d'abord n'ont pas la capacité de répondre aux besoins complexes au sein de la collectivité ou ne desservent pas adéquatement cette population.

7. Maisons d'hébergement spécialisées pour les femmes victimes de violence, ainsi que pour les personnes ayant des problèmes importants de santé mentale, de toxicomanie et des traumatismes.
8. Modèles de cohabitation pour les personnes qui ne s'adaptent pas bien dans des environnements d'habitation singuliers.
9. Accroître la recherche et le soutien pour explorer le lien entre l'expérience de la violence vécue par les femmes, l'appréhension des services de protection de l'enfance et l'exacerbation des problèmes de santé mentale à un âge plus avancé.

Conclusion

Il existe de nombreuses lacunes pour les femmes marginalisées au sein de nos collectivités qui sont également victimes de violence conjugale. Contrairement à l'importance et à la valeur inhérente que l'on accorde au survivant moyen de la violence familiale, les femmes aux prises avec des problèmes aigus de santé mentale, de toxicomanie, de pauvreté et d'itinérance sont souvent dévalorisées et considérées comme non prioritaires dans nos systèmes. Offrir le même droit et le même accès à la sécurité à ces femmes qui fuient la violence exige que nous examinions nos croyances et nos valeurs à l'égard des membres les plus marginalisés de nos sociétés, ainsi que la façon dont cela affecte et influence les services et les politiques à tous les niveaux.

Recommandations éclairées par des recherches fondées sur des données probantes :

Fondation canadienne des femmes. (2011). **Report on Violence Against Women, Mental Health and Substance Use**, https://www.canadianwomen.org/wp-content/uploads/2018/03/PDF-VP-Resources-BCSTH-CWF-Report_Final_2011_-_MentalHealth_Substance-use.pdf.

Lois Didyck, YWCA, Heather Stewart, CNWSTH (2016). **Open Doors Project -Trauma Informed Practices and VAW Shelters**, <http://opendoorsproject.ca/wpcontent/uploads/2016/06/KNOWLEDGE-HUB-Literature-Review-FINAL.pdf>.

Mary Elizabeth Vaccaro (2018). **[in]visible: Single Women's Experiences of Chronic Homelessness in Hamilton**, <http://homelesshub.ca/blog/in-visible-womens-experienceshomelessness>.

Robin Mason, Ph. D. Brenda Toner Ph. (2012). **Making Connections: When Domestic Violence, Mental Health and Substance Use Co-Occur**.



905-522-9922
www.ywcahamilton.org

Charitable Registration:
#11923 6792 RR0001

Sara Mayo, Carol Cowan (2011). **Not to Be Forgotten: Homeless Women in Hamilton,**
<http://www.sprc.hamilton.on.ca/wp-content/uploads/2011/05/Not-to-Be-ForgottenHomeless-Women-in-Hamilton-Summary-Report-May-2011.pdf>.